



## Communiqué de presse

Saint-Denis, 21 août 2019

# DENGUE A LA REUNION : rappel des recommandations à la population

Bien que le nombre de cas se stabilise depuis plusieurs semaines, le virus de la dengue persiste et reste actif sur l'île. **Du 12 au 18 août 2019, 46 cas ont été confirmés.** En comparaison avec l'hiver 2018, la circulation hivernale se maintient à un niveau plus élevé cette année. En cette semaine de retour de vacances scolaires, les autorités sanitaires rappellent à la population l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention pour se protéger et protéger leur entourage. Menés par chacun au quotidien, ces gestes contribuent activement à limiter la diffusion de la maladie et éviter une reprise épidémique au retour de l'été. L'épidémie de dengue est encore présente cet hiver. Unissons-nous contre les moustiques !

### Situation épidémiologique au 21 août 2018 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre de cas de dengue déclarés se stabilise, même si la majorité des communes de l'île (18/24) reste encore concernée par une circulation virale.

=> **Dans le Sud** : les cas déclarés sont en baisse. St Pierre est toujours la commune la plus affectée.

=> **Dans l'Ouest** : la proportion et le nombre absolu de cas sont en augmentation.

=> **Dans le Nord** : les cas déclarés sont en baisse.

=> **Dans l'Est** : des cas isolés sont encore rapportés dans les communes de St André et St Benoît

### DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 700 cas autochtones confirmés** (soit plus de 17 900 cas depuis le 01/01/2019)
- **786 hospitalisations**  
(dont 631 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 374 passages aux urgences**  
(dont 1 899 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 75 200 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de 49 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **18 décès, dont 10 directement liés à la dengue.** (Depuis le 01/01/2019 : 12 décès, dont 7 directement liés à la dengue).

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



## RAPPEL : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue



### GESTE N° 1 : Je me protège des piqûres de moustique

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé **de disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.



### GESTE N° 2 : J'élimine l'eau stagnante

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine**.



### GESTE N° 3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- une forte fièvre
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- une sensation de grande fatigue.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, les personnes souffrant de la dengue **doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**.

